

Commune de Puissalicon

ARRETE N° 2026-100

Autorisant le stationnement d'un véhicule de déménagement chemin des Faïsses le 09/07/2026

Le Maire de la Commune de Puissalicon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande en date du 10 juin 2026, par laquelle la Société Méditerranéenne de Déménagements et de Transferts, 1 rue de Lorraine – 34500 BÉZIERS, sollicite une autorisation de stationner un véhicule de 50 m³ devant le bien situé 14 chemin des Faïsses, afin de permettre un déménagement le jeudi 09 juillet 2026,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures dans l'intérêt de la sécurité publique, et afin d'éviter des accidents,

Arrête

Article 1

Le permissionnaire est autorisé à stationner un véhicule de 50 m³ devant le bien situé 14 chemin des Faïsses, afin de permettre un déménagement le jeudi 09 juillet 2026.

Article 2

Le permissionnaire devra poser des panneaux de signalisation réglementaires pour assurer la protection du chantier, des usagers de la route et des piétons.

Article 3

Monsieur le Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Servian et la Police Pluricommunale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notification le 25/06/2026

Publication sur le site internet de la commune le 25/06/2026

Puissalicon le 25/06/2026

Michel FARENO
Maire

